RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1.2.3 Vive Le Permis, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros
Siège social : 367 Chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille
RCS MARSEILLE, 928 050 111

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS GÉRANTS

Jeudi 17 Juillet 2025, à 13h00.
Le jeudi dix-sept juillet deux milles vingt-cinq, à treize heures et zéro minute et sous seing privé.

Monsieur MAILLET Jonathan,
Demeurant au [redacted]
Associé et Gérant minoritaire de la SARL 1.2.3 Vive Le Permis,

Monsieur SENESI Julien,
Demeurant au [redacted]
Associé et Gérant minoritaire de la SARL 1.2.3 Vive Le Permis,

Ont pris les décisions suivantes :

- Décision d'entrée en associée de Mme SENDRA Agathe, née le [redacted] à [redacted] demeurant à [redacted]
- Décision de réattribution des parts de la société à Mr MAILLET Jonathan, 40 parts sociales.
- Décision de réattribution des parts de la société à Mr SENESI Julien, 40 parts sociales.
- Décision d'attribution de 20 parts sociales de la société 1.2.3 Vive Le Permis à Mme SENDRA Agathe, sans contrepartie.

DÉCISION PREMIÈRE

Mr MAILLET Jonathan, prend par mandat statutaire les fonctions d'associé gérant minoritaire dans la société 1.2.3 Vive Le Permis. Ses parts sociales sont désormais à 40% (quarante pour cent).

Cette décision, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DECISION SECONDAIRE

Mr SENESI Julien, prend par mandat statutaire les fonctions d'associé gérant minoritaire dans la société 1.2.3 Vive Le Permis. Ses parts sociales sont désormais à 40% (quarante pour cent).

Cette décision, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION TERTIAIRE

Mme SENDRA Agathe, prend par mandat statutaire et par acte de cession sous seing privé les fonctions d'associée minoritaire dans la société 1.2.3 Vive Le Permis. Ses parts sociales sont désormais à 20% (vingt pour cent).

Cette décision, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Résolution Première

Les associés gérants Mr MAILLET Jonathan et Mr SENESI Julien ont pris la décision d'entrée dans la société SARL 1.2.3 Vive Le Permis, Mme SENDRA Agathe, née [redacted] à [redacted] et de nationalité [redacted] en tant qu'associée avec 20% des parts sociales sans contrepartie et sans modification de capital.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Résolution Secondaire

Par décision des gérants associés, le capital social de 1000€ reste inchangé. Les parts sociales sont réparties de la façon suivante :

Gérants associés :
Mr MAILLET Jonathan : 40 parts sociales
Mr SENESI Julien : 40 parts sociales

Associée :
Mme SENDRA Agathe : 20 parts

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Résolution Secondaire

D'un commun accord entre Mr MAILLET Jonathan, Mr SENESI Julien et Mme SENDRA Agathe, il est convenu que Mme SENDRA Agathe est associée minoritaire dans la société 1.2.3 Vive Le Permis et par nomination des gérants, titulaire et détentrice d'une demande d'agrément préfectoral pour la société 1.2.3 Vive Le Permis.

Il est convenu entre les parties que, les parts sociales détenues par Mme SENDRA Agathe seront restituées à Mr MAILLET Jonathan et Mr SENESI Julien par équité et avec contrepartie de 20% des sommes encaissées sur le compte bancaire professionnel à la date de sortie de Mme SENDRA Agathe de la société 1.2.3 Vive Le Permis, soit à environ 4 à 8 mois après obtention du diplôme RUESRC de Mr MAILLET Jonathan.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

La modification des statuts de la société 1.2.3 Vive Le Permis seront effectués dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter du 17 Juillet 2025.

De tout ce que dessus, les associés gérants ont dressé et signé le présent procès-verbal sous seing privé.

Fin et clôture de l'assemblée générale extraordinaire le 17 Juillet 2025 à 13h30.

Fait à [redacted] le mardi 17 Juillet 2025 à 13h30.

Les associés gérants
Mention « Lu et approuvé »
Mr MAILLET Jonathan

[redacted]

Mr SENESI Julien

[redacted]

L'associée entrante.
Mention « Lu et approuvé »
Mme SENDRA Agathe

[redacted]

lu et approuvé.